

VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016

LE PARISIEN

13

FAITS DIVERS

www.leparisien.fr

Les policiers parisiens priés de régler leurs PV

Face à la multiplication des infractions au Code de la route, la préfecture de police rappelle à l'ordre ses fonctionnaires.



PAR STÉPHANE SELLAMI

LA NOTE EST TOMBÉE à la fin des vacances, mais elle est loin d'être passée inaperçue dans les rangs des policiers parisiens...

Signé par le directeur de cabinet du préfet de police, Michel Cadot, ce document fait état des « infractions au Code de la route avec les véhicules de service ».

« Au cours du premier semestre de l'année 2016, [...] je constate une augmentation significative de plus de 49 % du nombre d'infractions au Code de la route commises lors de l'utilisation des véhicules de service du parc de la préfecture de police », pointe le directeur de cabinet.

Le même poursuit en relevant que « les verbalisations pour excès de vitesse, franchissements de feux rouges et stationnements gênants sont encore trop nombreuses » et assure que, « pour les infractions les plus graves [...], les fonctionnaires conduisant les véhicules de

service doivent être invités à régler le montant des contraventions ».

Un rappel à l'ordre mal vécu par les policiers de terrain. « C'est consternant..., souffle un enquêteur. On a le sentiment que la haute hiérarchie a une méconnaissance totale de notre travail. L'augmentation des infractions au Code de la route au cours des six premiers mois de l'année est à mettre en parallèle avec la démultiplication des interventions après les attentats de novembre dernier. »

« ON VA INTERVENIR EN VÉLIB' OU EN MÉTRO, SI ÇA CONTINUE »
PHILIPPE CAPON, UNSA-POLICE

Cette note, rédigée en plein état d'urgence et alors que la menace terroriste n'a jamais été aussi importante, n'a pas manqué de faire également réagir les principaux syndicats de police.

« Cette note au ton agressif, sec et comminatoire, a été très mal res-

sentie par les collègues, expose Patricia Ribeiro, le secrétaire général du syndicat Synergie-Officiers. Les policiers sont constamment sollicités pour des colis ou des individus suspects. Ils interviennent dans l'urgence et s'affranchissent, certes, parfois des règles du Code de la route. »

« On ne dit pas que les policiers sont au-dessus des lois, explique

PREFECTURE DE POLICE
Aussi, je vous rappelle, s'agissant notamment des infractions les plus graves (feux rouges, excès de vitesse et stationnements gênants, par exemple), que les fonctionnaires conduisant les véhicules de service doivent être invités à régler le montant des contraventions.

Paris, le 24 AOUT 2016

Nicolas Comte, secrétaire général adjoint du syndicat Unité-SGP-FO. Mais on ne peut pas leur demander de payer des contraventions alors qu'ils sont en intervention. C'est hors de question !

« Cette note est une aberration ! renchérit Philippe Capon, secrétaire général du syndicat Unsa-Police. On va intervenir en Vélib' ou en métro, si ça continue. »

Du côté de la préfecture, on fait savoir que cette note « est un simple rappel des règles du Code de la route à respecter ». « Il ne s'agit pas d'empêcher les policiers d'intervenir, insiste une source proche du directeur de cabinet. Cette note a aussi pour but de rappeler l'usage nécessaire du gyrophare et du deux-tons dans le cadre strict d'interventions urgentes. »

Retrouvez l'intégralité de l'article ci-dessous

SYNERGIE OFFICIERS

Les policiers parisiens priés de régler leurs PV

Face à la multiplication des infractions au Code de la route, la préfecture de police rappelle à l'ordre ses fonctionnaires.

PAR STÉPHANE SELLAMI

LA NOTE EST TOMBÉE à la fin des vacances, mais elle est loin d'être passée inaperçue dans les rangs des policiers parisiens...

Signé par le directeur de cabinet du préfet de police, Michel Cadot, ce document fait état des « infractions au Code de la route avec les véhicules de service ».

« Au cours du premier semestre de l'année 2016, [...] je constate une augmentation significative de plus de 49 % du nombre d'infractions au Code de la route commises lors de l'utilisation des véhicules de service du parc de la préfecture de police », pointe le directeur de cabinet.

Le même poursuit en relevant que « les verbalisations pour excès de vitesse, franchissements de feux rouges et stationnements gênants sont encore trop nombreuses » et assure que, « pour les infractions les plus graves [...], les fonctionnaires conduisant les véhicules de

service doivent être invités à régler le montant des contraventions ».

Un rappel à l'ordre mal vécu par les policiers de terrain. « C'est consternant..., souffle un enquêteur. On a le sentiment que la haute hiérarchie a une méconnaissance totale de notre travail. L'augmentation des infractions au Code de la route au cours des six premiers mois de l'année est à mettre en parallèle avec la démultiplication des interventions après les attentats de novembre dernier. »

« ON VA INTERVENIR EN VÉLIB' OU EN MÉTRO, SI ÇA CONTINUE »
 PHILIPPE CAPON, UNSA-POLICE

Cette note, rédigée en plein état d'urgence et alors que la menace terroriste n'a jamais été aussi importante, n'a pas manqué de faire également réagir les principaux syndicats de police.

« Cette note au ton agressif, sec et comminatoire, a été très mal res-



Paris, le 24 AOUT 2016

Aussi, je vous rappelle, s'agissant notamment des infractions les plus graves (feux rouges, excès de vitesse et stationnements gênants, par exemple), que les fonctionnaires conduisant les véhicules de service doivent être invités à régler le montant des contraventions.

sentie par les collègues, expose Patricia Ribeiro, le secrétaire général du syndicat Synergie-Officiers. Les policiers sont constamment sollicités pour des colis ou des individus suspects. Ils interviennent dans l'urgence et s'affranchissent, certes, parfois des règles du Code de la route. »

« On ne dit pas que les policiers sont au-dessus des lois, explique

Nicolas Comte, secrétaire général adjoint du syndicat Unité-SGP-FO. Mais on ne peut pas leur demander de payer des contraventions alors qu'ils sont en intervention. C'est hors de question ! »

« Cette note est une aberration ! renchérit Philippe Capon, secrétaire général du syndicat Unsa-Police. On va intervenir en Vélib' ou en métro, si ça continue. »

Du côté de la préfecture, on fait savoir que cette note « est un simple rappel des règles du Code de la route à respecter ». « Il ne s'agit pas d'empêcher les policiers d'intervenir, insiste une source proche du directeur de cabinet. Cette note a aussi pour but de rappeler l'usage nécessaire du gyrophares et du deux-tons dans le cadre strict d'interventions urgentes. »